

219C0676
FR0000120966-FS0364

18 avril 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE BIC

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 18 avril 2019, The Goldman Sachs Group, Inc. (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 avril 2019, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la SOCIETE BIC et détenir indirectement 987 321 actions SOCIETE BIC représentant autant de droits de vote, soit 2,15% du capital et 1,47% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Goldman Sachs International	0	0	0	0
Goldman Sachs & Co. LLC	952 474	2,07	952 474	1,41
Goldman Sachs Asset Management, L.P.	32 396	0,07	32 396	0,05
Goldman Sachs Asset Management International	2 451	0,01	2 451	ns
Total Goldman Sachs Group, Inc.	987 321	2,15	987 321	1,47

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SOCIETE BIC hors marché, au résultat de laquelle l'exemption de trading s'applique pour le déclarant (cf. article 223-13 I, 2° du règlement général).

À cette occasion, la société Goldman Sachs International a franchi individuellement en baisse le seuil de 5% du capital.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés de son groupe qu'elle contrôle, 12 780 actions SOCIETE BIC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) au titre d'un contrat « *cash-settled equity swaps* » à dénouement en espèces, arrivant à le 18 juin 2019².

¹ Sur la base d'un capital composé de 46 010 907 actions représentant 67 361 767 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un delta de 1 au 15 avril 2019.